

JANSON (*Paul*), Avocat (Herstal, 11.04.1840 – ?, 18.04.1913). Fils d'Emile et de Dery, Pauline; époux d'Amori, Tina.

Après de brillantes études de philosophie et de droit à l'Université Libre de Bruxelles de 1856 à 1861, lui conférant les doctorats en philosophie (1859) et en droit (1861), Paul Janson deviendra l'un des plus éminents avocats du barreau de Bruxelles et sera même bâtonnier à l'âge de trente-huit ans. Sa carrière sera d'abord celle d'un éminent avocat d'assistés.

Parallèlement, il s'engagera dans la carrière politique au parti libéral dont il sera le leader de l'aile progressiste et démocratique s'opposant à l'aile doctrinaire et conservatrice dirigée par Frère-Orban. Elu député le 3 mai 1876, il conservera d'une manière continue son mandat jusqu'à sa mort (18 avril 1913). Un arrêté royal du 15 août 1912 avait nommé Paul Janson ministre d'Etat, hommage rendu par la classe politique à sa remarquable activité parlementaire.

Les grands débats dans lesquels P. Janson s'est particulièrement manifesté sont:

1° En matière électorale, le combat permanent pour la défense de la démocratie tendant à supprimer le vote censitaire qui excluait une grande partie de la population belge ouvrière ou peu fortunée du droit d'électeur au suffrage universel. Aussi, en date du 27 avril 1882, l'article 48 de la Constitution fut modifié et institua le principe du suffrage universel qui fera passer le nombre des électeurs de 137 000 à 1 370 000 par le système encore mitigé du suffrage universel par le vote plural. Ce ne sera d'ailleurs que juste après la Première Guerre mondiale que le suffrage universel intégral sera établi par la loi du 10 avril 1919 et les élections qui s'ensuivront le 16 novembre 1919.

2° En matière sociale, il défendra et obtiendra le repos hebdomadaire obligatoire, la réglementation des accidents de travail, et plus particulièrement la protection du travail dans les mines.

3° Dans le domaine militaire, il sera l'un des promoteurs du service militaire personnel obligatoire pour la défense du pays avec la réduction du temps de service, ce qui permit d'abolir le système discriminatoire du régime de remplacement ainsi que celui de la loterie militaire. Ce fut en fait le dernier acte contresigné par le roi Léopold II mourant (14 décembre 1909).

4° En ce qui a trait à l'Afrique belge, il jouera un rôle d'observateur critique, tantôt favorable à l'action royale, plus particulièrement lors des emprunts octroyés à l'Etat Indépendant du Congo pour la construction du chemin de fer du Bas-Congo (1889), pour des crédits à allouer à l'exploration scientifique du Congo (mai 1890), tantôt s'opposant à celle-ci, en considération de

ses opinions libérales et progressistes postulant pour les populations locales un traitement favorable, hostile à toute entrave pouvant provenir d'abus dans l'exigence d'un travail plus ou moins obligatoire ou à tout impôt personnel de substitution trop lourd.

Ce sera surtout au processus de reprise par la Belgique de l'Etat Indépendant du Congo que Paul Janson va s'opposer dès 1889, mais surtout de 1906 à 1908, aux dispositions testamentaires du Roi stipulant le maintien de la Fondation de la Couronne, et ensuite de celle de Niederfüllbach...

Ce sera d'ailleurs en raison de son opposition et de celle de Beernaert et de Vandervelde que le traité d'annexion de l'Etat Indépendant du Congo par la Belgique remettra sans condition à notre pays les patrimoines de ces deux fondations, avec dans son chef cette conception ô combien valable que les biens issus de ces fondations remis à la Belgique devaient en principe et avant tout retourner au profit du Congo et de ses habitants dont ces biens étaient d'ailleurs issus.

Paul Janson eut six enfants, dont Paul-Emile Janson, né le 30 mai 1872, qui allait comme son père suivre la carrière d'avocat et d'homme d'Etat dans le parti libéral.

Paul Janson, par son attitude expectante et bienveillante à la fois, rendait justice aux initiatives du Roi tout en estimant que sa gloire eût été plus grande s'il avait laissé dominer en lui les pensées généreuses du début et si le Congo n'avait pas eu à traverser la période décrite par la Commission d'enquête de 1904. C'est pourquoi on peut dire que Paul Janson a été un artisan sincère pour la construction d'un Congo belge dépourvu des failles et des aspects négatifs que connut l'Etat Indépendant du Congo en fin de parcours.

21 février 1997.

E. Lamy (†).

Sources: DELANGE, L., 1962. Paul Janson 1840-1913, une vie généreuse en son époque (2 vol.). Centre Paul Hymans.